

L'UDAF 13 relaie le communiqué de presse de l'UNAF :
CONFÉRENCE DES FAMILLES

le 08/10/2021

Conciliation vie familiale, vie professionnelle : Les attentes des familles sont fortes et nécessitent des réponses concrètes

Mobilisée sur les questions de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'UNAF a lancé une large enquête entre avril et juin 2021 sur les besoins des parents à l'arrivée d'un enfant dont les résultats qui ont été versés aux travaux de la mission Damon Heydemann, seront publiés à l'occasion de la Conférence des Familles. Les témoignages collectés confirment que tous les parents ont besoin de "lever le pied" à la naissance de leur bébé. La plupart sont obligés de jongler avec des moyens souvent informels pour pouvoir s'occuper de leur enfant.

Ce que disent les parents

- L'arrivée de l'enfant bouleverse toute la vie des parents : **84% des mères et la moitié des pères** déclarent que la naissance a eu une ou plusieurs conséquences sur leur vie professionnelle.
- Après la naissance, les parents ne se sentent plus suivis.
- La reprise du travail est trop rapide : **2/3 des mères utilisent une solution formelle ou informelle pour prolonger le congé maternité** : congés payés, congé parental, chômage, congés, congés sans solde...
- Laisser son bébé, si petit, est culpabilisant : **86% des parents** considèrent qu'ils sont eux-mêmes le meilleur mode de garde pour leur nouveau-né de moins de 6 mois.
- Trouver un mode d'accueil reste un parcours difficile : **60% des parents** ont rencontré des difficultés dans leur recherche de mode de garde
- Le retour en entreprise n'est pas facilité
- Faire garder son bébé a un coût
- Dans certains cas, les parents ont encore plus besoin de temps (gémellité, prématurité, handicap).
- La disponibilité des pères est compliquée
- Il y a un manque d'information sur les droits, notamment des pères
- Les mères et les pères plébiscitent le congé parental, s'il était mieux indemnisé : **plus de 90% des mères et 60% des pères** auraient modifié leurs parcours s'ils avaient pu bénéficier d'un congé parental mieux indemnisé. Les 5 bénéficiaires présumés d'un congé supplémentaire indemnisé ou d'un temps partiel sont : 1) Moins de stress, 2) Plus de bien-être pour l'enfant, 3) Meilleure situation économique de la famille 4) Moins de fatigue, meilleure santé 5) Meilleur retour au travail.

Ce que demande l'Unaf pour répondre aux difficultés vécues par les jeunes parents

1. Créer un congé parental, accessible à tous, mieux indemnisé (75% du revenu) jusqu'au 1 an de l'enfant.
2. Améliorer l'information des mères et des pères sur leurs droits, dès la grossesse.
3. Développer les ressources disponibles pour les parents en difficultés après l'accouchement¹ et l'accompagnement à la parentalité dès les premiers mois de l'enfant, notamment en PMI.
4. Prévoir des solutions de reprise du travail en douceur.
5. Garantir une place d'accueil, notamment à l'issue du congé parental.
6. Quel que soit le mode de garde, réduire les restes à charge les plus élevés.
7. Permettre un congé parental indemnisé jusqu'aux 3 ans de l'enfant à temps partiel ou complet, notamment pour les parents dont les enfants requièrent une présence parentale renforcée (prématurité, naissances multiples, pathologies, handicap, adoption).
8. Instituer un droit de demande d'aménagement horaire, de temps partiel ou de travail à distance, au moins jusqu'aux 8 ans de l'enfant, avec obligation de motiver le refus.

L'allongement du congé paternité est un premier pas, l'élection Présidentielle en mai 2022, sera une opportunité pour faire avancer la France en matière de conciliation. L'UNAF milite pour des mesures concrètes afin de permettre aux parents d'avoir le temps de s'occuper de leur enfant sans sacrifier leurs revenus ni leurs carrières.